

Voyager pour la Biélorussie

Programme humanitaire « Sourire-des-Orphelins »

Organisation Non gouvernementale LAFRIKULTURE

Voyager pour Etude.

Articles :

- 1- Le présent contrat est protégé par le site web www.lafrikulture.org qui reste la seule plateforme d'authenticité de toute la documentation relative au voyage vers la Biélorussie.
- 2- Le présent contrat lie le(la) partenaire humanitaire de LAFRIKULTURE-dénoté(e) depuis la ville de/ Pays : au (à la) candidat(e) dénoté(e) :
 - a. Noms :
 - b. Prénoms :
 - c. Date et Lieu de naissance :
 - d. Numéro de passeport :
 - e. Date de délivrance du passeport :
 - f. Date d'expiration du passeport :
 - g. Nationalité :
 - h. Lieu de délivrance du passeport :
 - i. Numéro de téléphone d'urgence du (de la) candidat(e):
.....
 - j. Sexe :
 - k. E-mail du (de la) candidat(e) :
 - l. Représentant(e) du(de la) candidat(e)**
 - i. Noms et prénoms :
 - ii. Numéro de la pièce nationale d'identité :
 - iii. Numéro de téléphone :
 - iv. E-mail :
 - v. Adresse de résidence/professionnelle :
- 3- Le présent contrat autorise le (la) candidat(e) à voyager pour la République de Biélorussie



- 4- Le présent contrat comprend 4 pages, avec la même référence.
- 5- Le présent contrat autorise le candidat à signer un nouveau contrat de voyage en ligne dès arrivée en Biélorussie.
- 6- Une orientation et un suivi méticuleux seront présentés aux candidats afin qu'ils voyagent dans de bonnes conditions, et qu'ils soient en situation stable pendant une dizaine de mois en Biélorussie (Hébergement, literie, VISA d'entrée et d'étude apposés sur le territoire Biélorusse, Transport et accueil, Billet d'avion, Assurance médicale, Tests médicaux, Conseils sur les documents complémentaires à avoir pendant et/ou après le voyage vers la Biélorussie, Tests COVID-19, période de voyage, vol à choisir, autres). Les frais y relatifs sont additionnels et actualisés dans la page web officielle www.lafrikulture.org
- 7- Les frais de traitement du dossier de voyage vers la Biélorussie seront à verser obligatoirement 24 Heures après réception de l'invitation à quitter le territoire de résidence en Afrique auprès des services financiers ou juridiques du bureau d'enregistrement partenaire de l'ONG LAFRIKULTURE.
- 8- L'authenticité du bureau ou du partenaire est vérifiable en écrivant au chargé d'affaires par e-mail : herve.deluge@lafrikulture.org
- 9- Les contentieux ne sont traitables que par voie de dialogue ! Le présent contrat rend incompétente toute autre voie de recours.
- 10- Tout dossier recommandé est donc traité sans préfinancement, sauf imprévu ou cas spécial.
- 11- Le dossier complet du candidat devra être envoyé à l'e-mail du chargé d'affaires : herve.deluge@lafrikulture.org . Le traitement débutera dès réception du mail de **CONFIRMATION DE VALIDATION AU TRAITEMENT DU DOSSIER** quelques heures plus tard. Un numéro de référence sera donc porté au dossier pour le suivi en ligne et authentification sur www.lafrikulture.org/contact
- 12- Le dossier scanné au chargé d'affaires doit être recommandé par un partenaire ou membre de LAFRIKULTURE, et doit être constitué de document scannés : Acte de naissance+ Baccalauréat+ Relevé de notes du baccalauréat+ Passeport valide d'au moins 12 mois avec ou sans licence (diplôme + relevé de notes de la licence) + Relevés de notes des 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} années de Licence + Photo en couleur aux dimensions 5 fois 5.
- 13- Le candidat versera un montant deFCFA dès réception (24H plus tard) de l'invitation scannée de voyage vers la Biélorussie qui reste considérée sur



le plan migratoire et diplomatique comme un VISA permettant au candidat de quitter le territoire de résidence.

- 14- Dans le cadre du traitement des dossiers douteux ou incomplets à caractère de rejet, un montant supplémentaire peut être exigé au candidat pour correction d'urgence. Ce montant est proportionnel au besoin professionnel.
- 15- Les frais humanitaires et obligatoires non remboursables, précisés à l'article 13 appartiennent à LAFRIKULTURE. Ces frais à payer après travail abattu permettent de payer les services diplomatiques ayant contribué à la délivrance du document diplomatique de voyage (INVITATION à quitter le pays de résidence) d'une part, et d'autre part permet de prendre en charge les orphelins pris en charge par LAFRIKULTURE en Afrique. Le non-paiement de ces frais entraîne des poursuites judiciaires immédiates et sans négociation !
- 16- L'ONG se désengage de toute action non validée par l'administration de LAFRIKULTURE par courriel ou note officielle authentique liée au dossier.
- 17- Un dossier ne peut être annulé après VALIDATION. L'annulation d'un dossier après validation par le candidat quelle que soit la situation entraîne une amende de 500 USD.
- 18- Le traitement d'un dossier fait 15 à 40 jours sauf imprévu diplomatique signalé par l'ONG.
- 19- L'ONG peut annuler le dossier d'un candidat pour des raisons diplomatiques, d'imprévu ou à cause d'une attitude non éthique du candidat.
- 20- Les conditions non précisées dans ce contrat, ni dans le site web www.lafrikulture.org ne sont pas considérées dans le traitement du dossier.
- 21- Commentaires Utiles :
.....
.....
- 22- E-mail destiné au candidat nécessaire pour recevoir le mail de CONFIRMATION DE VALIDATION AU TRAITEMENT DU DOSSIER :
.....
- 23- Ce dossier a un taux de réussite de 99,9%

Ce dossier est donc rédigé par les services du chargé d'affaires M. HERVE DELUGE à Pennsylvanie, Etats- Unis.



Validé à le2022

Les deux parties reconnaissent s'être entendues sur les conditions générales de traitement du dossier. Ce contrat est émis pour la délivrance de l'INVITATION D'ETUDE (VISA) de BIELORUSSIE permettant au candidat de voyager pour la Biélorussie. Le non préfinancement est considéré humanitaire pour les dossiers classiques ! Le paiement post- obtention de l'invitation est obligatoire dans les 24 heures (jour ouvrable) qui suivent ! Le non-paiement autorise automatiquement des poursuites judiciaires, susceptibles d'entraîner une amende proportionnelle au double du montant prévu à payer ! L'ONG se décline de toute responsabilité liée au non-respect des normes et principes de voyage et de bonne conduite sous sanction des services d'immigration biélorusse.

Signature du partenaire Humanitaire

Signature du candidat

Signature du représentant du candidat :

Signature des services juridiques :

Le présent document est délivré pour servir et faire valoir ce que de droit !

NB : Les documents ci-après sont obligatoires :

- 1- Contrat avec signature du partenaire humanitaire et du (de la) candidat(e)**
- 2- Documents précisés à l'article 12**

